FICHE DESCRIPTIVE FORMATION
CAP METIERS DE LA COIFFURE
NIVEAU 3

CONTEXTE

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

Une évolution :

- De la réglementation liée aux produits capillaires,
- De la réglementation liée à l'entreprise,
- De la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- Technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- Des attentes et comportements des consommateurs.

De ce fait, il parait nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le CAP.

OBJECTIF PROFESSIONNEL ET OPERATIONNEL

Côté théorie

- Découvrir les propriétés de la peau, du cuir chevelu, des cheveux et les éventuelles anomalies à identifier
- Étudier la composition des produits d'hygiène et de soins capillaires, et des produits colorants ou éclaircissants
- Ils abordent la communication, les techniques de vente et la réglementation professionnelle.

Côté pratique

- Obtenir le CAP Métiers de la coiffure

- Apprendre et maitriser toutes les techniques nécessaires à la réalisation :

▪ De coupe ▪ De colorations ▪ De coiffage	▪ De mises en forme temporaire (brushing, Mises en pli). ▪ De modification durable des cheveux (Permanente).

- Apprendre et maitriser les connaissances et savoirs de base d'hygiène et de soins capillaires sur une clientèle féminine et masculine (y compris les enfants);

- Ils sont formés à participer à l'activité de l'entreprise :
  - Gestion du planning de rendez-vous
  - Organisation de leur poste de travail
  - Gestion des stocks
  - Organisation de l'espace de vente

- Apprendre à conseiller et à vendre des produits et des services relevant de leurs compétences :
  - Accueil du client
  - Identification du besoin du client
  - Conseils personnalisés à partir d'un diagnostic
  - Vente et encaissement
  - Suivi de la clientèle

RNCP 39266– CAP METIERS DE LA COIFFURE – https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39266/

PUBLIC VISE

Consulter les liens suivants :

En Contrat d'apprentissage : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

En contrat de professionnalisation https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478

PREREQUIS / CONDITIONS D'ACCES

- A l'issue de la classe de 3ème
- Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

MODALITES / DELAIS D'ACCES

En amont de la contractualisation le candidat doit :

- Contacter le CFA sur site
- Participer à l'une des réunions d'informations sur invitation transmise par mail.
- Un dossier d'inscription lui sera remis à la fin de la réunion.

PERIODE ENTREE EN FORMATION

Début du cycle de formation : **Mois de septembre.**

Notre campagne de recrutement débute le **1er avril et s'achève le 31 décembre** de chaque année.

MAITRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR

Un maître d'apprentissage ou un tuteur doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'alternant tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA.

À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage ou tuteur doit :

- Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti.
- Justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée,

Où

- Avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenant.

Nombre d'apprentis encadrés en contrat d'apprentissage	Jusqu'à **2 apprentis + 1 redoublant.**
Nombre de salariés encadrés en contrat de professionnalisation	**3 personnes** si le tuteur est salarié.
	L'employeur peut assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. Dans ce cas, il peut suivre **2 personnes**.

A noter :

L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'alternant (évolution du contenu et des diplômes).

DUREE, CALENDRIER ET LIEU DE REALISATION

Durée totale de la formation

800 heures soit 2 ans

Lieu de déroulement de la formation

Au CFA CMARG situé au 41 Zone Artisanale GALMOT- 97300 Cayenne.

Le rythme de l'alternance

1 semaine au CFA, puis 2 semaines en entreprise : Selon un calendrier annuel mis en place par le CFA CMARG.

Calendrier

L'établissement met à la disposition des alternants, des employeurs et des parents (si alternant mineur) un site, le portail Net-Y Paréo, qui leur permet de consulter de nombreuses informations importantes concernant le déroulement de la formation.

Le CFA fournira aux intéressés une fois l'inscription validée :

- Le lien de connexion au portail
- Des identifiants qui leurs sont personnels.

MODALITES PEDAGOGIQUE, SUIVI ET SANCTION DE LA FORMATION

Modalités pédagogiques et suivi

- Formation en présentiel en centre selon, le calendrier de l'alternance et l'emploi du temps de la filière.
- Évaluation formative tout au long de la formation permettant un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités au CFA et en entreprise.
- Des évaluations théoriques afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition des compétences et connaissances.
- Des visites en entreprises, à raison de 2 par an et par filière sont organisées par les formateurs, leurs permettant d'ajuster les apprentissages.
- Des conseils de classes sont organisés par le CFA à raison de 2 par filière et par an.
- Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final.
- Évaluation certificative conforme aux modalités du RECTORAT.
- Les alternants de 2ème année bénéficient d'une semaine de révision avant les examens finaux.
- Le CFA prend en charge l'inscription des alternants aux épreuves d'examens, conformément au calendrier du RECTORAT.

Méthodes pédagogiques

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

Moyens et / ou outils pédagogiques

- Ateliers avec matériels et appareils professionnels
- Salles de formation équipées
- Un centre de ressources et d'aide à la formation
- Outillage individuel et / ou collectif

Moyens humains

- Formateurs d'enseignements professionnels
- Formateurs d'enseignements généraux
- Un responsable pédagogique
- Un CPE

Sanction de la formation

- Diplôme CAP Métiers de la coiffure
- Relevé de notes
- Procès-verbal de délibération : Liste des admis pour affichage du RECTORAT.

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme du **CAP Métiers de la coiffure** est défini dans le référentiel du diplôme, accessible par le suivant :

https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/cap_MDC.html

Autres liens de références

RNCP du diplôme :
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39266/
Fiches métiers des formations proposées :
Offre de formation du CFA – CMA GUYANE (cma-guyane.fr)

Réalisation de prestations de coiffure

- Élaboration d'un diagnostic
- Mise en œuvre d'une technique d'hygiène et de soin capillaire
- Réalisation de techniques de base de coiffure :
  - Coupe (femme, homme)
  - Couleur (coloration et effet de couleur)
  - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)

Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise

- Accueil de la clientèle et gestion de la prise de rendez-vous
- Conseil et vente de services, de matériels et de produits capillaires
- Contribution à l'activité de l'entreprise (valorisation des produits, des matériels dans différents espaces, gestion des stocks)

Compétences attestées

Réaliser des prestations de coiffure

Élaborer un diagnostic

- Réaliser un diagnostic
- Formaliser un diagnostic

Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire

- Réaliser un shampooing
- Réaliser un soin capillaire

Réaliser des techniques de base de coiffure

- Réaliser des techniques de coupe (femme, homme)
- Réaliser des techniques de couleur (coloration et effet de couleur)
- Réaliser des techniques de forme et de coiffage (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)

Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous

- Créer la relation client
- Recueillir les attentes du client
- Prendre un rendez-vous
- Actualiser le fichier clientèle

Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires

- Formaliser un conseil
- Réaliser la vente
- Réaliser l'encaissement

Contribuer à l'activité de l'entreprise

- Exercer son activité au sein de l'entreprise
- Valoriser des produits et matériels dans différents espaces
- Participer à la gestion des stocks

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

Mathématiques – Physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié

Education physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter

Histoire-géographie

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie

Enseignement moral et civique

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement

Ces 2 matières ont un savoir en commun :

- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

Langues vivantes

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

TARIFS

En Contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation : Le coût de la formation est calculé par l'OPCO en fonction d'un niveau de prise en charge déterminé par la branche professionnelle ou France Compétences.

- Ce niveau varie en fonction de la formation visée et de l'OPCO qui la finance.

REMUNERATION DE L'ALTERNANT

Selon l'âge et l'année d'exécution du contrat d'apprentissage : entre 27 et 100 % du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

En contrat de professionnalisation : Entre 55 et 100 % du Smic selon l'âge et le niveau de qualification avant le contrat ; 85 % du salaire minimum conventionnel de branche s'il est plus favorable et si la personne a 26 ans et plus.

A noter :

Le gouvernement a mis à disposition un simulateur du salaire d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation accessible par le lien suivant :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63645

ECHEC A L'EXAMEN FINAL

Le redoublement ou prolongation / prorogation du contrat

En contrat d'apprentissage

Selon **L'Art.L.6222-11 du Code du trav.** : Si échec aux examens de sa dernière année, le contrat peut être prolongé, sur une durée maximale d'1 an.

Selon deux modalités différentes soit par :

- La prorogation du contrat initial, avec l'accord de l'employeur, dans la même entreprise.
- La conclusion d'un autre contrat avec un nouvel employeur.

En contrat de professionnalisation

Lorsqu'il est conclu en **CDD**, il a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée :

- Il peut être renouvelé 1 fois si le bénéficiaire n'a pas pu obtenir la qualification envisagée.

A noter :

Article R6222-48 Code du trav. : si l'état de handicap l'exige la durée du contrat est prolongé d'1 an au plus, sans que cela fasse obstacle à la conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur, si échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel, (**2° de l'article L. 6222-11).**

Conservation des notes

Tous les candidats, peuvent demander à bénéficier : de la conservation des notes, **égales ou supérieures à 10/20** ; des notes obtenues à l'examen et aux différentes épreuves **pendant 5 ans**, à compter de leur date d'obtention.

- Ils peuvent aussi choisir de renoncer à un bénéfice.

A noter :

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique.

Mais vous pouvez obtenir une attestation de réussite et / ou votre relevé de notes, qui vous sera délivrée après vérification du procès-verbal de délibération, via le lien suivant : https://www.ac-guyane.fr/demande-d-attestation-de-reussite-etou-de-releve-de-notes-123047

A L'ISSU DE L'OBTENTION DU DUPLOME

Débouchés

Le ou la titulaire du CAP métiers de la coiffure exerce le plus souvent comme assistant dans des salons de coiffure indépendants ou appartenant à des grandes chaînes.

Il peut également exercer dans des établissements et institutions diverses comme les :

- Établissements de soins,
- Centres d'hébergement,
- De loisirs et de vacances,
- Entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

A noter :

Les titulaires du CAP Coiffure peuvent créer une microentreprise mais seulement afin de proposer leur service à domicile.

Poursuite de formation

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 ans avec un certificat de spécialisation (CS), ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Exemple(s) de formation(s) :

- CS (ex MC) coiffure coupe couleur
- Bac pro métiers de la coiffure
- Bac pro perruquier posticheur
- BP coiffure

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Vous disposez au sein du CFA d'un **Référent Handicap**, placé sous l'autorité du Directeur.

- Il veille à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement
- Il accompagne les alternants tout au long de leur formation.

Il est votre interlocuteur privilégié :

- Dans vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.
- De vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap au CFA et en entreprise.